

## Organisation des acteurs et fondements de la vision métropolitaine

---

*« La France a besoin aujourd'hui de disposer d'un grand centre de rayonnement et de développement au sud de son territoire »*

### Un acte politique fondateur et novateur

Lorsque les membres fondateurs de la RUL signent en 1994 le document stratégique « Charte d'objectifs RUL 2010 », ils construisent un partenariat politique librement consenti et anticipateur des démarches de coopération métropolitaine.

La « Charte d'objectifs RUL 2010 » de 1994 est un projet politique pour l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne, porté par les collectivités fondatrices que sont la communauté urbaine de Lyon et les départements de l'Ain, de l'Isère, de la Loire et du Rhône. Elle ouvre de nouvelles voies pour une planification et une action publique renouvelées, basées sur la concertation inter-institutionnelle.

En revendiquant de l'Etat le rôle de second pôle structurant pour l'espace français en Europe, les objectifs de la charte positionnent clairement les territoires de la RUL dans une perspective de rayonnement international.

*« Un tel enjeu nécessitera pour l'Etat un changement dans ses politiques d'aménagement, de programmation et de financement : la capitale incontestée de la Région parisienne devra cesser de monopoliser les grands projets... »  
Charte RUL 2010*

Ce projet revendique de faire de la région urbaine lyonnaise une « seconde chance pour la France en Europe » en « jouant la carte d'une structure multipolaire et en s'appuyant sur l'excellence des autres villes ou territoires de la région ».

La « Charte d'objectifs RUL 2010 », délibérément orientée vers l'action, manifestait l'attente vis-à-vis de l'Etat qu'il opère en particulier des choix dans ses politiques, permettant un rééquilibrage par rapport à la capitale. Elle interpelle l'Etat pour que celui-ci la reconnaisse et l'accompagne afin d'assumer son rôle de seconde métropole française.

L'appel à coopération lancé en 2004 par la DATAR est venu renforcer cet engagement et s'est traduit par la participation de la RUL à la candidature commune avec le Réseau des villes et agglomérations de Rhône-Alpes et le Sillon Alpin.

---

## Un engagement continu de l'Etat

Après les fondements, posés dès les années 70, avec le schéma de l'OREAM et la politique d'équilibre des métropoles destinée à soutenir certaines villes de Province pour contrebalancer la croissance parisienne, l'Etat avait incité à l'émergence du partenariat entre les collectivités en réunissant la Conférence de la RUL dans les années 80.

De ce partenariat est née en 1989 l'association RUL, qui compte actuellement parmi ses membres, la Région, les 4 Départements et les principales intercommunalités du territoire.

L'Etat a apporté son soutien en tant que partenaire à l'ensemble des démarches de l'association jusqu'à aujourd'hui. Il est resté un partenaire privilégié de l'association (le Préfet de Région est membre de droit) en participant étroitement à tous ses travaux.

A partir de la fin des années 90, l'Etat fait de ce territoire un espace à enjeu stratégique au travers du processus d'élaboration d'une Directive Territoriale d'Aménagement, qu'il a conduit avec la forte volonté d'une élaboration partagée avec les collectivités.

« L'Etat a tout naturellement situé l'exercice de la DTA dans le contexte de la RUL, à la fois pour situer l'échelle géographique et le dispositif de pilotage.

Les partenaires privilégiés de cette DTA, constituant le « premier cercle », sont ceux qui participent au comité de pilotage et qui sont précisément les partenaires associés de la RUL.<sup>3</sup> »

La DTA, qui a été approuvée le 9 janvier 2007, confirme et conforte les orientations stratégiques portées par la RUL depuis la charte et leur donne une légitimité nouvelle : l'ambition du rayonnement, l'organisation d'une métropole multipolaire et la maîtrise de l'étalement urbain, l'amélioration de l'accessibilité et la mise en œuvre d'un système de transport cohérent à l'échelle métropolitaine, une stratégie économique fondée sur un nombre restreint de pôles d'excellence et une hiérarchisation des espaces d'accueil économique.

La RUL est un cadre privilégié pour initier et mettre en œuvre des projets répondant aux orientations stratégiques de la DTA.

*« En France, l'émergence de métropoles susceptibles d'équilibrer le développement du territoire en complémentarité avec la région parisienne est souhaitable : la métropole lyonnaise en est un exemple significatif. »  
DTA*

## Une structure associative en mouvement, évolutive et active

Au gré du processus de décentralisation, l'association a su évoluer dans sa composition en permettant à de nouvelles collectivités territoriales de rejoindre l'espace de réflexion commun. Aux Départements et à la Communauté urbaine de Lyon sont venues progressivement se joindre la Région Rhône-Alpes et toutes les communautés d'agglomération.

L'élargissement de l'association à d'autres membres caractérise la souplesse et la force d'adaptation d'un système de gouvernance qui est en phase avec son espace fonctionnel (traduisant ainsi une réalité vécue pour les habitants comme pour les acteurs économiques). Aujourd'hui, le périmètre d'études de la région urbaine lyonnaise couvre 810 communes s'étendant sur tout ou partie de 4 départements de la région.

Depuis la charte, l'association a poursuivi et approfondi sa réflexion stratégique dans le cadre de forums permettant de partager avec le plus grand nombre sur les enjeux d'une action concertée à une échelle élargie.

Un cycle de réflexions via des rencontres, débats et conférences dirigés d'emblée vers l'action, portés par l'association et fédérant différents acteurs du territoire a été engagé. Construites, perfectionnées ou adaptées au fil du temps et en fonction du contexte, ces réflexions ont porté sur des thématiques à enjeux pour l'attractivité et le rayonnement européen et international de l'espace métropolitain.

## Forums et séminaires organisés depuis 1997

	<b>Thématique</b>	<b>Intitulé</b>
2006	Tourisme culturel	Patrimoine architectural du XXe Un nouveau produit du tourisme culturel
2004 2005	Interconnaissance des territoires de la région urbaine	Les Territoires qui font la Métropole
2003	Attractivité économique	L'attractivité économique du territoire métropolitain face à la nouvelle donne des entreprises
2002	Loisirs de proximité	Des loisirs de proximité au tourisme - de nouvelles perspectives en région urbaine de Lyon
2000	Périurbain	Changer de regard sur le périurbain
1999	Fonctions métropolitaines	Rayonner dans l'Europe des grandes métropoles, les défis de la région urbaine de Lyon
1998	Développement durable	Entreprises et territoires, les clés du développement durable de la région urbaine de Lyon
1997	Logistique	La logistique, un enjeu majeur pour le développement de la région urbaine de Lyon

---

## Opportunités de l'appel à projet pour approfondir les coopérations

L'appel à projet lancé le 25 juin 2004 renouvelle la question d'une stratégie de rayonnement des villes françaises à l'échelle européenne basée sur la coopération entre territoires d'un même ensemble métropolitain.

La RUL qui a su, par l'approche visionnaire de ses décideurs, anticiper cette question, a servi, en quelque sorte, de « modèle » historique dans l'émergence des démarches de coopération qui se sont engagées aujourd'hui dans une quinzaine d'autres espaces métropolitains en France.

Anticipative, elle a déjà eu l'occasion d'énoncer une stratégie partagée qu'elle a traduite par des coopérations concrètes dans les domaines des déplacements, de la promotion de l'offre économique, de la logistique, du développement de produits touristiques et culturels...

L'appel à projet de la DATAR/DIACT a constitué pour la RUL une opportunité supplémentaire à plusieurs niveaux :

- Mobiliser son dispositif de gouvernance pour l'inscrire dans une perspective de complémentarité et de valorisation des projets portés par le Réseau des villes-centres et grandes agglomérations de Rhône-Alpes.
- Tisser des liens avec le territoire du Sillon Alpin au sein de Rhône-Alpes en vue d'une mutualisation des expériences et des bonnes pratiques.
- Mobiliser la société civile pour favoriser l'émergence d'une identité, d'une appartenance métropolitaine. L'objectif est de mettre en place, entre les conseils de développement, un dispositif d'échanges et de contribution sur les enjeux métropolitains du point de vue des citoyens.
- Renforcer les projets de coopérations déjà initiés en région urbaine lyonnaise et leur permettre de trouver des débouchés opérationnels concrets, mais aussi entrer dans une phase d'incubation de nouveaux projets en élargissant ses domaines d'intervention et en développant de nouvelles actions.

L'appel à projet DATAR/DIACT a donc permis à la fois de conférer une lisibilité nouvelle aux grandes fonctions métropolitaines au niveau réseau et de conforter la région urbaine lyonnaise comme véritable « métropole partagée » où s'incarne une dynamique territoriale globale.

Dans la région urbaine de Lyon, cette dynamique globale s'appuie sur une stratégie réaffirmée dans le projet de coopération, une planification concertée traduite dans la DTA et l'inter-Scot, des actions de coopérations arrivées à maturité opérationnelle et enfin une solidarité d'acteurs institutionnels élargie et renforcée.

*« L'association Région Urbaine de Lyon (RUL), fournit depuis déjà de nombreuses années un cadre de dialogue entre les grands partenaires du territoire métropolitain »  
DTA*

*« La coopération entre acteurs est une clé de la réussite d'une métropole... il reviendra aux collectivités de choisir les formes les plus adaptées à leur contexte, telles que des conférences métropolitaines, à l'exemple de la Région Urbaine Lyonnaise... »  
CIADT du 18/12/2003*